

Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Participation aux frais de fonctionnement de l'année 1998 - Transfert de crédit

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les crédits inscrits au budget de l'année 1998 pour la participation de la Ville aux dépenses engagées par le Syndicat mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon sont les suivants :

compte 92.90.65718.96047 (pour équipement)	200 000 F
compte 92.90.65738.96047 (pour fonctionnement)	70 000 F

Les dépenses engagées en 1998 par le Syndicat ne concernent que le fonctionnement et la participation de la Ville est de 251 208,34 F.

Afin de pouvoir régler cette participation, il y a lieu de procéder à un transfert de crédit de 200 000 F du compte 92.90.65718. 96047.30200 au compte 92.90.65738.96047. 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 1999.